

LES ACTEUR DE LA PRÉVENTION

Éléments de la législation appliqués au CAP AEPE

L'agrément

Afin d'exercer à domicile, il faut avoir obtenu un agrément auprès du conseil départemental.

Le contrat de travail

Pour travailler chez soi ou dans une structure de petite enfance, il faut avoir un contrat de travail.

Droits et devoirs référencés dans le Code du travail et dans la convention collective du métier.

Les enjeux de la prévention des risques professionnels

Les enjeux humains

- Protection du salarié.
- Limiter les atteintes physiques et psychologiques.

Les enjeux sociétaux

- Améliore les conditions de travail et l'attractivité de l'entreprise à l'embauche.

Les enjeux économiques

- Limiter les risques va diminuer en même temps le coût des soins et des arrêts de travail pour les entreprises et pour la sécurité sociale.

Les acteurs de la prévention

Le chef d'entreprise (ou le responsable)

Prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Inspection préventive et enquête en cas d'accidents. Consulté avant les décisions d'aménagement importants ou transformations du lieu de travail.

Le médecin du travail

Assure la surveillance médicale et prononce l'aptitude d'un salarié au poste de travail.